

Cahiers d'études *pénitentiaires et criminologiques*

juillet 2010 - n° 34

Sur le réécrou : d'un usage du fichier national des détenus 20 000 anciens écroués observés sur une période de trois ans¹

Sébastien Delarre, Lille1-Clersé/PMJ5

L'introduction d'un identifiant crypté dans les données issues de l'ancien infocentre (fichier national des détenus - FND) permet d'obtenir une mesure quasi-exhaustive du nombre de personnes connaissant plusieurs séjours sous écrou entre août 2005 et aujourd'hui. Ce type de suivi n'était pas possible avant cela en raison du changement systématique des numéros d'écrou dans les données disponibles, et de l'absence d'identifiant individuel stable remédiant au problème. Ce document présente ce dispositif nouveau, encore imparfait, et en tire les premiers enseignements. Certaines limites inhérentes au mode de mesure, de même qu'à l'étude de l'objet analysé (le réécrou), sont également soulignées.

Un nouveau dispositif expérimental permet le suivi de la quasi intégralité des individus anciennement écroués, à partir d'un identifiant crypté unique stable, lorsque ceux-ci font l'objet d'un nouvel écrou. Ce document propose d'en tirer les premières analyses, avec le résultat suivant : sur l'ensemble des individus condamnés dont l'écrou a été levé sur un semestre pris au démarrage de la période observable (second semestre 2005), soit un total de 19 812 personnes, 8 500 ont à nouveau été écroués pendant la période de trois ans qui a suivi, soit une proportion de 43 % environ (France métropolitaine uniquement - ce résultat se limite aux anciens écroués de nationalité française, hors MOM, pour lesquels le dispositif de suivi fonctionne au mieux). Ce chiffre ne doit pas être considéré comme un taux de récidive ou un taux de réitération. Les dates de commission des faits n'étant pas disponibles dans ces fichiers d'un genre nouveau, il est impossible de déterminer si le réécrou de la personne est dû à de nouvelles infractions ou à des infractions antérieures poursuivies plus tardivement. De la même façon certains de ces sortants ont pu commettre de nouvelles infractions sur la période observée, et être condamnés pour cela, sans nécessairement voir leurs peines effectivement mises à exécution dans les mêmes délais : ce sont des récidivistes ou réitérants non pris en compte dans ces analyses, qui sont centrées sur le retour à l'écrou, donc sur l'exécution de la peine. Inversement le réécrou peut intervenir sans condamnation pour de nouvelles infractions : c'est le cas pour les révocations de libérations conditionnelles, que nous laissons volontairement apparaître dans ces données. Autre différence avec les études portant sur la récidive : celles-ci ne se limitent pas aux condamnations donnant lieu à des peines privatives de liberté, mais à l'ensemble des nouvelles condamnations que peut connaître un individu (pour le cas français voir Kensey 2007 ; Timbart, Lecomte 2004). Lorsqu'elles se centrent sur les peines privatives de liberté, elles ne se limitent pas non plus à celles donnant lieu à une mise à exécution de ces dernières - comme c'est le cas ici puisque nous instrumentons les fichiers de l'écrou.

Notre objet se limite donc à la notion de réécrou (condamnés uniquement). Ces distinctions et limites étant posées, il faut bien relever que ces fichiers sont basés, au contraire de la plupart des recherches portant sur la récidive, non sur des échantillons de quelques centaines ou milliers d'individus², mais sur une population exhaustive de sortants comprenant environ 20 000 individus, sans tirage d'échantillon aléatoire, et sans restriction dans le choix des profils et des individus entrant dans le champ de l'analyse.

Nous explorons dans la suite les principaux éléments disponibles sur les observations tirées de ce fichier. D'autres usages verront le jour dans le futur : à mesure que le temps passe, le champ d'analyse s'étend du fait de l'archivage systématique de ces données.

2 • Proportions de personnes replacées à l'écrou dans les trois ans suivant leur sortie

Le tableau 1 présente diverses proportions de personnes replacées à l'écrou sous trois ans après la libération (métropole uniquement, écroués de nationalité française), elles sont ventilées suivant une première série de critères. La proportion globale est de 42,9 %. Sur d'autres fichiers administratifs de grande taille, on trouvait (Lecomte, Timbart 2004) un taux de nouvelles condamnations avec peines privatives de liberté fermes de 36,7 %. Quand aux enquêtes sur échantillon (Kensley 2007), ayant l'avantage sur la précédente de tenir compte de la mise à exécution effective des peines (Devresse 2004 sur l'importance de ce point), elles affichent des taux de 40 % environ.

Ce sont les anciens écroués les plus jeunes à la levée d'écrou qui reviennent le plus sous trois ans, avec une proportion de réécroués de 73,4 % pour les moins de 18 ans. En matière d'âge la part des réécroués diminue ensuite en restant élevée pour les 18-25 ans (50 % environ). Puis elle atteint la moyenne globale pour les 25-40 ans (42-43 %), avant de diminuer rapidement après 40 ans. Beaucoup d'hypothèses peuvent venir expliquer ces variations : ce ne sont pas les mêmes profils en matière d'infraction, et aux âges les plus élevés un effectif significatif n'est plus soumis au risque par simple effet démographique. Les données ne nous permettent pas de tester de bonnes pistes explicatives, aussi en reste-t-on à un niveau purement

descriptif. Des enquêtes ciblées sur la réinsertion et le suivi des personnes anciennement placées sous main de justice sont clairement appelées par ces résultats.

La variation des proportions de réécroués classe dans l'ordre les centres de semi-liberté (22,2 %), les centres de détention (32,8 %) et finalement les maisons d'arrêt (environ 46,5 %). La décomposition par quartier des centres pénitentiaires (CP) rend sensiblement les mêmes valeurs pour les QMA et les QCD, quoiqu'elles soient sensiblement plus élevées pour ces derniers. Il est probable que cette augmentation pour les QCD s'explique par des effets de vases communicants dans des CP, dont les QMA peuvent être débordés. Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ne sont pas présents dans la liste parce que la population observée est sélectionnée sur le second semestre 2005, aucun de ces établissements n'était en fonction à cette date.

Le taux de réécrou peut être ventilé à un niveau encore plus fin : celui de l'établissement³. Mais il est impératif dans ce cas d'attirer l'attention du lecteur sur l'impact des effets de structures qui seraient à l'œuvre derrière de tels chiffres (cf. encadré). Les établissements ne sont pas composés en proportions égales de détenus de tel ou tel type, et ce sont prioritairement ces profils qui influent sur le risque de réécrou. Causalement, il sera difficile de parler directement d'une éventuelle « influence » de niveau établissement⁴.

L'importance du réécrou suivant le type d'établissement reflète probablement l'ordre que l'on retrouve en observant dans la suite du tableau les mêmes chiffres suivant la durée de placement à l'écrou subie par l'individu : les parts de réécroués forment une courbe en J renversé en commençant à 40 % pour les peines de moins de deux mois, atteignant ensuite 48,8 % pour les peines comprises entre six mois et un an, avant de chuter à 16,2 % pour les plus longs séjours sous écrou. Les épisodes de détention entièrement faits en état de détention provisoire (entre deux périodes de liberté) sont retirés des analyses : on se centre ici sur les séjours des personnes condamnées directement à l'écrou, et sur ceux des prévenus finalement condamnés.

La répartition par direction interrégionales (DI) montre des variations assez marquées avec 47 % pour Lille (les limites de DI sont celles de 2005), contre 37,8 % pour Marseille par exemple.

Tableau 1
Proportions de réécroués sous trois ans parmi les libérés au second semestre 2005 (condamnés uniquement), suivant quelques critères de classification actuellement disponibles dans la base

		Retour sous écrou (dans les 3 ans)		Taux de retour sous écrou dans les 3 ans après la sortie	
		Non	Oui		
Sexe	Femme	478	157	24,7 %	
	Homme	10 831	8 346	43,5 %	
Âge à la libération	moins de 18 ans	119	328	73,4 %	
	de 18 à - de 21 ans	1 007	1 268	55,7 %	
	de 21 à - de 25 ans	2 284	2 156	48,6 %	
	de 25 à - de 30 ans	2 117	1 603	43,1 %	
	de 30 à - de 40 ans	2 832	2 083	42,4 %	
	de 40 à - de 50 ans	1 742	806	31,6 %	
	de 50 à - de 60 ans	901	210	18,9 %	
60 ans et plus	307	49	13,8 %		
Type de l'établissement de sortie	CD	990	483	32,8 %	
	CP {	QCD	584	342	36,9 %
		QMC	3	4	-
		QCPA**	33	9	-
		QMA	1 654	1 343	44,8 %
	CSL	522	149	22,2 %	
	MA	6 856	5 969	46,5 %	
MC	36	9	-		
Durée de l'écrou avant la sortie	moins de 2 mois	2 556	1 706	40,0 %	
	de 2 à - de 4 mois	2 835	2 277	44,5 %	
	de 4 à - de 6 mois	1 598	1 359	46,0 %	
	de 6 mois à - d'1 an	1 858	1 771	48,8 %	
	d'1 an à - de 2 ans	1 128	865	43,4 %	
	de 2 à - de 3 ans	474	276	36,8 %	
	de 3 à - de 5 ans	379	156	29,2 %	
5 ans et plus-	481	93	16,2 %		
Direction interrégionale (établissement de sortie)	BORDEAUX	915	654	41,7 %	
	DIJON	753	645	46,1 %	
	LILLE	1 762	1 603	47,6 %	
	LYON	1 094	780	41,6 %	
	MARSEILLE	1 370	833	37,8 %	
	PARIS	2 327	1 724	42,6 %	
	RENNES	1 193	922	43,6 %	
	STRASBOURG	880	639	42,1 %	
TOULOUSE	836	611	42,2 %		
Ensemble		11 309	8 503	42,9 %	

** Le CP Metz représente seul l'intégralité des sortants de QCPA au second semestre 2005.

NB : les chiffres présentés dans ce tableau résultent d'un dispositif expérimental et sont sujets à modifications.

MA : maison d'arrêt ; CSL : centre de semi-liberté ; MC : maison centrale ; CD : centre de détention ; CP : centre pénitentiaire ; CPA : centre pour peines aménagées.

Les principales conclusions à retenir du tableau 1 sont donc simples. De l'ensemble des écroués condamnés, ce sont les jeunes qui reviennent le plus. Dans le cas des mineurs, il faut ne pas perdre de vue l'impact du passage à la majorité. Une étude plus approfondie est appelée, visant le contrôle des effets de structure sûrement à l'œuvre derrière ces résultats.

Le tableau 2 reprend les mêmes données avec une emphase particulière sur les infractions (nomenclature DIFINF), séparées en deux groupes. D'une part celles ayant donné lieu au placement sous écrou initial (en ligne dans le tableau 2). D'autre part celles commises lorsqu'un nouvel écrou est enregistré pour la personne (dernière colonne du tableau). On commente certaines d'entre elles dans la suite. Ce tableau est en outre l'occasion de soulever un problème de méthodologie.

Tableau 2
Proportions de réécroués parmi les libérés au second semestre 2005, par infraction initiale (en ligne-cohorte 2005)/nature des nouvelles infractions commises sous 3 ans (dernière colonne)

	Sortants	Retour sous écrou dans les 3 ans	% de retour sous écrou	Principales infractions enregistrées au retour (lorsque les effectifs sont suffisants pour les afficher)
Vols, recels	4 996	2 938	58,8 %	Vols, recels (53 %)*
Circulation routière	2 774	1 146	41,3 %	Circulation routière (54 %)
Coups et violences volontaires (CVV)	2 706	1 055	39,0 %	CVV (31 %) ; vols, recels (23,5 %)
Infractions sur les stupéfiants	2 619	901	34,4 %	Infractions sur les stupéfiants (38 %) ; vols, recels (22 %)
Destructions, dégradations	911	424	46,5 %	Vols, recels (30 %) ; destruction, dégradation (17,5 %)
Atteintes aux mœurs	823	150	18,2 %	Atteinte aux mœurs (43 %) ; vols, recels (18 %)
Ordre administratif et judiciaire	793	406	51,2 %	Vols, recels (28 %) ; circulation routière (16,5 %)
Escroquerie, abus de confiance	566	251	44,3 %	Vols, recels (25,5 %) ; escroquerie (22 %)
Viols et attentats à la pudeur	536	67	12,5 %	Effectifs insuffisants
Autres atteintes à la personne	499	240	48,1 %	Vols, recels (27,5 %) ; CVV (17,5 %)
Chèques	302	138	45,7 %	Vols, recels (25 %) ; escroquerie (22 %)
Vols, recels, destructions	259	79	30,5 %	Effectifs insuffisants
Commerce et transport d'armes	203	86	42,4 %	Effectifs insuffisants
Homicides involontaires	179	22	12,3 %	Effectifs insuffisants
Homicides volontaires	154	30	19,5 %	Effectifs insuffisants
Non disp.	706	269	38,1 %	Effectifs insuffisants
Total	19 026	8 200	43,1 %	-

* Lecture : 53 % des infractions au retour sous écrou enregistrées pour les personnes initialement condamnées pour vol ou recel appartiennent à la même famille de délit.

Les vols et recels⁵ affichent une proportion d'individus revenant sous écrou très supérieure à l'ensemble (59 %). La moitié de ces réécroués anciennement condamnés pour vols le sont toujours pour des vols et recels (53 %, dernière colonne du tableau 2), le reste se dispersant entre la circulation routière, les coups et violences volontaires (CVV) et les stupéfiants. Il ne faut pas perdre de vue les nombreux filtres à l'œuvre derrière ces distributions : une peine ferme sera plus facilement prononcée si l'individu est en situation de récidive, ce qui aura un impact sur la distribution des motifs de retour sous écrou. D'où la tendance, pour l'ensemble des données de cette table, à un retour se faisant le plus souvent du même au même.

La circulation routière présente ensuite une proportion de réécroués relativement proche de l'ensemble (41 %). Là encore la moitié des personnes réécrouées suite à ce type d'infraction le sont à nouveau pour la même raison (54 %). Les auteurs de coups et violences volontaires (CVV) sont également proches de l'ensemble en terme de retour (environ 40 %). Par contre la nature de la nouvelle infraction sanctionnée est moins souvent identique (30 % à nouveau en CVV). Les vols et recels (23,5 % des infractions des réécroués anciennement CVV) jouant un rôle important. Arrêtons-nous pour comprendre ce phénomène de « transformation » apparente de la délinquance au réécrou (CVV vers vols et recels), qui révèle un problème statistique récurrent.

Il faut observer que cette famille d'infractions (vols, recels) représente 26 % des infractions à la sortie (cohorte 2005), mais 33 % des infractions au moment du réécrou (cf. tableau 3). Il s'agit de la seule famille à connaître une variation de cet ordre entre sa représentation pour l'ensemble des sortants formant la cohorte, et sa représentation pour le sous-groupe de ceux d'entre eux replacés à l'écrou sous trois ans. Variation ne pouvant s'expliquer uniquement par la proportion supérieure de réécrou dans cette catégorie d'infraction, puisque ces infractions (vols, recels) concernent au retour la quasi totalité des sortants présents dans le tableau 2, quelle que soit l'infraction initiale (il suffit de lire la dernière colonne du tableau 2). Comment expliquer ce déplacement généralisé de différents types d'infractions, variés en apparence, vers les vols/recels au moment du réécrou ? Transformation de la délinquance après une première incarcération ? Les destructions/dégradations par exemple ont un taux de retour élevé (46,5 %), et en cas de réécrou l'infraction la plus enregistrée est directement le vol/recel (30,2 % des infractions au réécrou)...

À ce stade l'importance de cette famille d'infraction (vols et recels) commence à trouver explication dans le phénomène des infractions multiples (cf. le n° 29 de ces mêmes cahiers) : reposant sur le quantum encouru, la règle de sélection de l'infraction principale donnera prévalence à la destruction/dégradation sur le vol dans les nombreux cas où elles sont associées dans une même condamnation, et où la première (la destruction) se traduit par une « destruction par moyen dangereux pour les personnes ». Le vol se trouve alors occulté à l'écrou... mais pas au réécrou si la « méthode » délinquante employée change simplement de nature alors qu'il s'agit toujours de la même visée délictuelle. On trouvera le même genre d'explica-

tion pour l'escroquerie (en particulier à cause de la présence de l'extorsion dans cet agrégat statistique), ou pour les chèques (à cause de la contrefaçon) qui, s'ils sont associés au vol dans une même condamnation, prévaudront sur lui dans la statistique administrative en devenant l'infraction de référence (« de rang 1 »). Le vol/recel est ainsi présent dès l'entrée, mais dissimulé parce qu'il ne prévaut pas sur les infractions auxquelles il s'est trouvé incidemment associé, et sa présence au retour n'indique pas une « transformation » de la délinquance concernée, mais un simple problème de comptabilité statistique (Delarre 2008 ; Fisher, Ross 2006) ou de « méthodologie » délinquante. De tels phénomènes appellent à une vigilance accrue concernant la qualification « unique », trop directe, de l'infraction dans le cas des études sur la récidive.

Les atteintes à l'ordre administratif et judiciaire ont un taux de retour relativement élevé (51 %) qu'il convient également de commenter. La nature particulière de cette catégorie peut aider à comprendre sa position : elle est composée principalement par les outrages, les rébellions, les violences sur dépositaires de l'autorité publique, et la non exécution d'obligations. Ces infractions concernent plutôt les mineurs et les jeunes majeurs d'une part, pour lesquels les taux de retour sont plus élevés. La catégorie implique ensuite des risques de recondamnations endogènes, venant des relations entre les publics concernés et les acteurs relais de l'institution.

Les homicides finalement (volontaires ou involontaires) reviennent peu, mais ils appellent un rappel de la remarque faite en introduction : dans la plupart de ces cas, peu nombreux, il s'agira, lorsque la même infraction est enregistrée au retour de la personne sous écrou, d'une révocation de liberté conditionnelle. Le phénomène, qui peut également concerner d'autres

Tableau 3
Principales infractions enregistrées
(sortants 2005/réécroués sous trois ans)

	Infraction en sortie (second sem. 2005)		Infraction au retour (sous 3 ans)	
	n	%	n	%
Vols, recels	4 996	26,3 %	2 768	33,7 %
Circulation routière	2 774	14,6 %	1 378	16,8 %
Coups et violences volontaires (CVV)	2 706	14,2 %	1 067	13,0 %
Infractions sur les stupéfiants	2 619	13,8 %	891	10,9 %
Destructions, dégradations	911	4,8 %	392	4,8 %
Atteintes aux mœurs	823	4,3 %	149	1,8 %
Ordre administratif et judiciaire	793	4,2 %	460	5,6 %
Non disponible	706	3,7 %	223	2,7 %
Escroqueries, abus de confiance	566	3,0 %	231	2,8 %
Viols et attentats à la pudeur	536	2,8 %	47	0,6 %
Autres atteintes à la personne	499	2,6 %	263	3,2 %
Chèques	302	1,6 %	136	1,7 %
Vols, recels, destructions	259	1,4 %	50	0,6 %
Commerce et transport d'arme	203	1,1 %	111	1,4 %
Homicides involontaires	179	0,9 %	16	0,2 %
Homicides volontaires	154	0,8 %	20	0,2 %
Total	19 026	100,0 %	8 202	100,0 %

infractions, appelle certaines limites dans l'utilisation pouvant être faite de ces fichiers.

Dernier élément d'analyse présenté dans ce document, la carte du retour sous écrou donnée en annexe. Il s'agit de représenter les départements de domicile de la population étudiée en 2005, en indiquant les taux de retour sous écrou département par département. Les variations représentées sont peu interprétables, les déterminants à l'œuvre derrière ce type de représentation étant toujours particulièrement nombreux (cf. encadré). L'enjeu est de montrer le degré de finesse que permet d'atteindre le dispositif ici employé, qui est quasi exhaustif.

● Présentation des données

En août 2008 a été commencé l'archivage systématique de données individuelles au format statistique standard, issues de l'ancien infocentre FND. Ces bases sont redressées afin de les rendre utilisables pour mener des études telles que celle ici entreprise.

Elles sont utilisées de plus en plus régulièrement pour l'analyse de variables indisponibles dans les statistiques « mensuelles » et « trimestrielles » de la DAP, qui sont faites directement sous format agrégé (non-individuel). Ces bases de données utilisées pour opérer un suivi exhaustif du retour sous écrou sont en fait composées de trois éléments distincts (cf. tableau 4) :

- un premier ensemble décrit les individus et les mesures qu'ils encourent. Son importance dans nos analyses est de

taille puisque c'est lui qui contient l'identifiant crypté longitudinal permettant de retrouver une personne libérée puis réincarcérée. Dans ce même fichier sont incluses la plupart des informations sociodémographiques disponibles dans GIDE (gestion informatisée des détenus), dont la quasi totalité reste si mal renseignée qu'elle en est inutilisable. Ces champs ne sont en effet pour l'instant pas connectés aux nomenclatures officielles mises à disposition par l'INSEE (profession, code géographique, situation familiale, etc.). Les *quantums y* sont présents. L'information géographique contenue est, elle, suffisamment riche pour alimenter un système d'information géographique - SIG (cf. le numéro 23 de ces mêmes cahiers).

- Le second jeu de fichier comprend l'intégralité des infractions liées aux condamnations mises à exécution : pour chaque condamnation subie par tout écroué depuis août 2008 ; pour la dernière condamnation mise à exécution pour l'ensemble des écroués entre août 2005 et août 2008. Celle-ci sont associées aux nomenclatures d'infractions usuelles (NATINF, NATAFF, DIFINF, etc.), et les deux règles de détermination de l'infraction principale (cf. *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* n° 29) pointent certaines infractions individuellement quand les condamnations en rassemblent plusieurs.

- Le troisième jeu de fichier, utilisé principalement ici, est celui des mouvements. Il renseigne sur le placement sous écrou, les libérations, les transferts et les départs/retours en aménagement de peine.

5

Tableau 4
Description des bases

	Base individus	Base infractions	Base mouvements
Champ	exhaustif	exhaustif	exhaustif
Description générale	L'unité d'observation est l'individu (individu/mesures dans de nombreux cas). Informations socio-démographiques diverses (sexe, âge, profession, situation familiale) pour la plupart peu exploitables, informations sur la condamnation, données géographiques fines de bonne qualité	Unité d'observation : infractions. Plusieurs observations possibles pour un même individu (condamnations à infractions multiples). Les infractions sont enregistrées en NATINF, mais l'absence de connexion de GIDE au SRJ* cause un décalage progressif des nomenclatures. La base est redressée et y sont ajoutées les autres nomenclatures usuelles. Les deux règles de détermination de l'infraction principale sont appliquées	Unité d'observation : mouvements. Entrées sous écrou, libérations, transferts, aménagements, permissions de sortir, etc. Les mouvements sont tous datés, établissements de départ et d'arrivée le cas échéant. Délais d'épreuve.
Rythme de production	mensuel	mensuel	mensuel
Nombre approximatif d'observations générées mensuellement	360 000 (avec le recul interne, une grande partie des observations est redondante)	750 000 (même remarque)	1 100 000 (même remarque)
Recul interne	Dernier état de l'encours sur les trois dernières années	Dernier état de l'encours sur les trois dernières années	Trois ans de recul interne sur l'intégralité des mouvements
Recul dû à l'archivage	Archivage commencé en août 2008	Archivage commencé en août 2008	Archivage commencé en août 2008

*SRJ : système de référence justice.

Le principal désagrément lié à l'utilisation de ces bases dans le cadre d'études sur le réécrou vient d'une pratique des greffes consistant à enregistrer des numéros d'écrou supplémentaires lorsque, pour une raison ou pour une autre (le plus souvent à la suite de transferts électroniques défailants entre établissements), le dossier d'un individu est indisponible. On voit ainsi un certain nombre d'individus dont les numéros d'écrou changent brutalement, sans qu'une période de liberté significative les sépare. Sans l'identifiant individuel dont nous faisons ici usage, ces enregistrements sont autant de nouveaux écroués. Certaines instructions peuvent en outre être relativement complexes et engendrer des détentions commençant de façon très découpée. De la même manière la libération d'une personne peut être précédée d'une série de courts séjours sortants avant la sortie définitive (cas de révocation de libération conditionnelle notamment). Dans cette situation la stratégie adoptée consiste à réagréger ces épisodes distincts dans un seul « spell » de détention (ou de liberté) en laissant le court être absorbé par le long par ordre ante-chronologique et de façon itérative (pour un exemple de redressement de ce type de format de données, cf. Delarre, Duhautois, Kramarz 2005). Cette procédure génère des épisodes de détention et de liberté sans les habituels parasites observables en début et en fin d'épisodes (tranches anormalement découpées)⁶, et détruit les chevauchements et les emboîtements d'épisodes, marginaux, que peuvent engendrer les erreurs de saisies.

6

● Conclusion

Pour bien comprendre le statut de ces analyses, il faut faire la différence entre données d'enquêtes et données administratives (Desrosières 2004). Les premières sont constituées *ad-hoc*, dans

le but de renseigner le chercheur sur un objet qu'il construit. Leur avantage est un contrôle *in extenso* de la constitution et du recueil des données. Coûteuses, elles ne peuvent être entreprises régulièrement et vont toucher des échantillons d'individus considérés comme représentatifs de la population dont ils sont extraits. Les secondes sont instrumentées en « analyse secondaire », déviées de leur objectif primaire pour servir une approche scientifique.

L'avantage est de disposer assez souvent de fichiers très volumineux, voire exhaustifs, sur lesquels les mêmes mesures peuvent être effectuées à intervalles programmés. L'inconvénient est une dépendance de l'analyse aux catégories administratives que le chercheur ne contrôle pas, et un travail de redressement à effectuer pouvant constituer un obstacle rédhibitoire pour l'instrumentation de ces sources.

Nous sommes ici dans le cadre de l'analyse secondaire de grands fichiers administratifs. Ceci signifie que les marges d'analyses sont limitées, mais que tous les résultats produits sont facilement reproductibles et fragilisés par aucune procédure d'échantillonnage.

L'avenir de ces bases est également lié à l'instrumentation de modèles statistiques destinés à évaluer séparément l'impact des critères ici abordés conjointement afin de pouvoir raisonner, autant que faire se puisse, « toutes choses étant égales par ailleurs » : on peut se questionner par exemple sur l'impact du PSE *contrôle étant fait* de la tendance de cette mesure à concerner des profils plus « faciles » à réinsérer. Ces modèles peuvent être utilisés à condition de disposer d'un volume d'observations suffisant, ce qui est désormais le cas. Une partie, mais une partie seulement, des effets de structures seront contrôlables par l'analyste.

NOTES

1. L'auteur remercie Annie Kensey, Bruno Aubusson de Cavarlay, Aurélie Ouss pour leurs commentaires, ainsi que les services informatiques de la DAP sans l'aide précieuse desquels aucun de ces résultats n'aurait pu voir le jour (M.L. Goubet - SD4).

2. À l'exception notable d'une recherche instrumentant comme ici un grand fichier administratif (Lecomte, Timbart 2004), la plupart des analyses de la récidive sur le champ national sont faites sur échantillon (cf. ministère de la justice 2007 pour une présentation des dispositifs de données actuellement disponibles et de leurs limites - cette description n'inclut pas celui que nous présentons ici, qui est récent).

3. Nous ne présentons pas ces résultats ici.

4. Sauf à réaliser des modèles permettant d'observer cette influence *ceteris paribus*, ce qui reste difficile y compris en population exhaustive, à cause de la faiblesse des effectifs impliqués par le travail au niveau de l'établissement. Problème renforcé en outre par l'indisponibilité de variables dont il faudrait idéalement neutraliser les effets pour observer celui de l'établissement lui-même.

5. Les infractions ici analysées sont les infractions principales. La nomenclature employée est la DIFINE. On centre les analyses sur les principaux postes de cette nomenclature.

Encadré

Qu'est-ce qu'un effet de structure ?

Un exemple peut illustrer facilement notre propos. Imaginons qu'il s'agisse de produire (cela est possible avec le dispositif ici présenté) un taux de réécrou présenté établissement par établissement. Deux variables sont en présence : la variable « établissement », et la variable numérique « taux de réécrou ». Le croisement de ces deux variables donnerait directement au lecteur une visibilité du taux de réécrou pour chaque établissement du champ. Simple en apparence ? L'erreur consisterait alors à lire le tableau *en causalité*, lorsqu'il n'affiche que des corrélations produites par des *agrégats de facteurs*, en particulier ceux cachés derrière chaque entité « établissement » présente dans le croisement. Les établissements se composent variablement de détenus de différents âges, ayant commis des infractions très différentes, subissant des quantum plus ou moins importants... Chacun de ces facteurs joue individuellement et s'agrège alors derrière l'entité nominale « Fleury-Mérogis » ou « Lille-Loos-Sequedin », qui n'est aucunement la cause première du taux qui lui est propre. Un établissement peut

ainsi avoir un taux de réécrou important parce que des variables dissimulées par la construction du tableau se présentent dans son cas sous une configuration particulière.

Un effet de structure se présente généralement lorsque des variables non visibles sont à l'œuvre dans la construction d'un tableau, pouvant donner l'apparence qu'une variable sélectionnée implique un *effet causal* sur une variable d'analyse. L'analyse causale est dans ce cas dangereuse parce qu'une lecture simple du tableau peut donner à penser que la variable X a effectivement un effet sur la variable Y, lorsqu'en fait, d'autres variables, non-affichées, agissent à travers X sans que cela soit visible.

La recherche causale n'est jamais aisée. Et les statistiques descriptives présentées ici ne doivent pas être interprétées trop rapidement *en causalité*. Pour pallier le problème, le statisticien utilise alors des modèles dits « explicatifs », qui contrôlent les variables une à une afin d'éviter que les agrégats (comme l'établissement) parlent fausement le langage de la causalité.

7

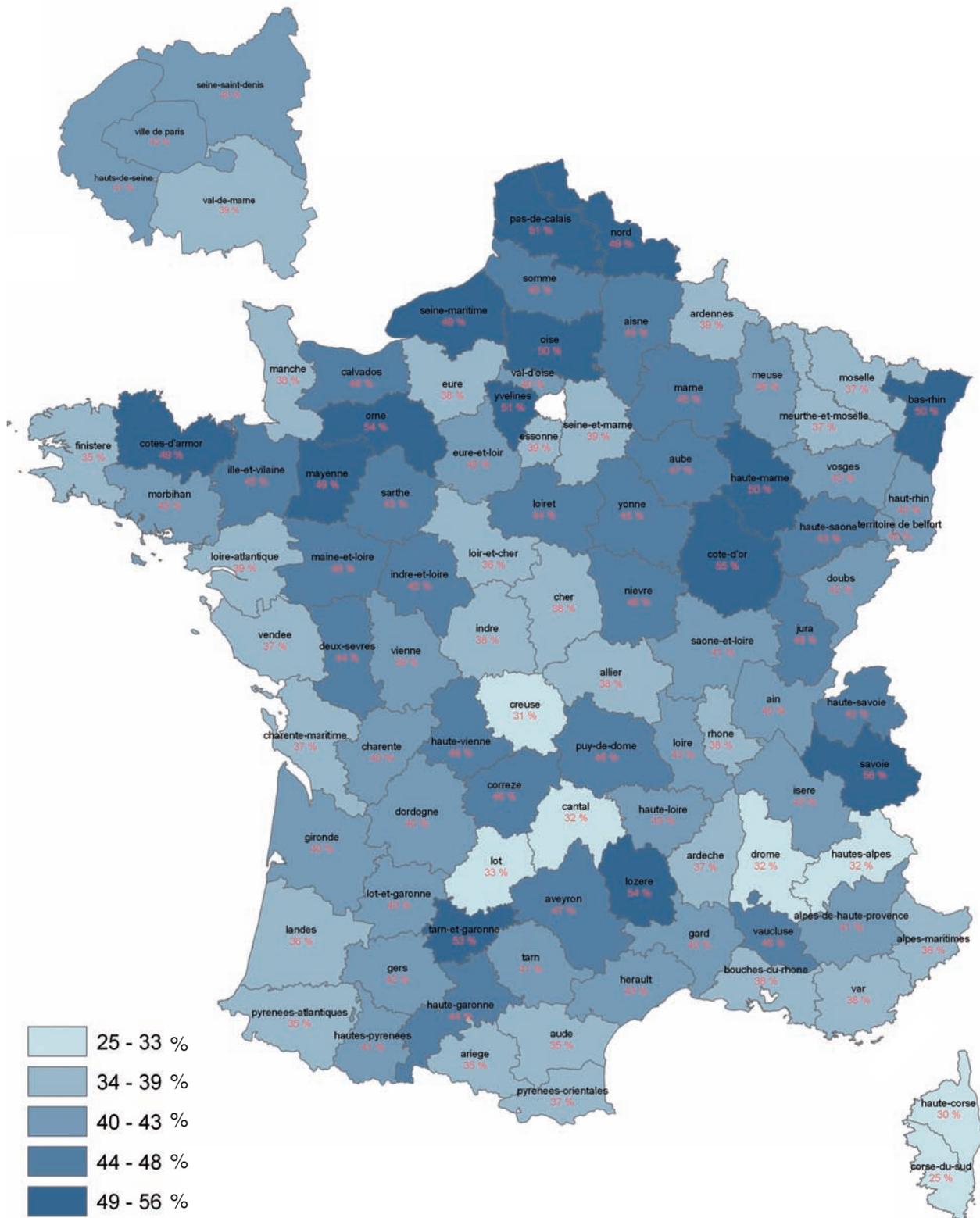
Références citées

- DELARRE S., 2009, « Les infractions multiples : pour une nouvelle règle de détermination de l'infraction principale », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n° 29, février.
- DELARRE S., 2008, « L'analyse des infractions multiples : contribution à une meilleure compréhension socio-statistique des condamnés auteurs d'infractions multiples », *Champ Pénal/ Penal Field*, vol. V.
- DELARRE S., DUHAUTOIS R., KRAMARZ F., 2005, « Networks of mobility », *Meeting annuel de l'Association Américaine d'Économie*, Philadelphie, 7-9 janvier 2005.
- DEVRESSE M.S., 2004, « Le désert des tartares : attentes et incertitudes des usagers de drogues dans la justice pénale », in KAMINSKI D., KOKOREFF M., *Sociologie pénale : système et expérience*.
- FISHER G., ROSS S., 2006, « Beggarman or thief: methodological issues in offender specialisation research », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 39, n° 2, p. 151-170.
- KENSEY A., 2007, *Prison et récidive*, Armand Collin, 288 p.
- LECOMTE C., TIMBART O., 2004, « Les condamnés de 2001 en état de récidive », *Dedans/Dehors*, 4 p., août 2004.
- Ministère de la Justice, 2007, *Rapport établi par la commission d'analyse et de suivi de la récidive*.
- TIMBART O., TORTERAT J., 2006, « L'exécution des peines : enquête sur un échantillon de peines et de tribunaux », ministère de la Justice-SDSE, 45 p., janvier 2006.
- WARSMANN J.L., 2003, *Les peines alternatives à la détention, les modalités d'exécution des courtes peines, la préparation des détenus à la sortie de prison*, rapport de la mission parlementaire auprès de Dominique Perben, 89 p.

Proportion de libérés revenant sous écrou

Retour sous trois ans des libérés au second semestre 2005

8



Ministère de la Justice et des Libertés/DAP/PMJ5/S. Delarre